

PLATEFORME INTERPROFESSIONNALITÉ

PRÉAMBULE

Le présent document a été élaboré par le Conseil des expert-e-s de la Plateforme Interprofessionnalité et adopté par les délégué-e-s.

La collaboration interprofessionnelle doit pouvoir être vécue et apprise par l'ensemble des professionnel-le-s de la santé. A cet effet, l'éducation interprofessionnelle joue un rôle crucial et doit impérativement être intégrée dans les cursus de formation de base, post-graduée et continue des professionnels de la santé. Actuellement, les cursus en commun sont rares, raison pour laquelle il est nécessaire de les généraliser et ainsi pouvoir ancrer la pratique interprofessionnelle dans le système de santé suisse.

Chaque patient aura un jour vraisemblablement besoin d'une prise en charge interprofessionnelle, surtout s'il présente une affection médico-sociale complexe. Cette collaboration sera alors essentielle pour la qualité et la sécurité des soins. Les patients et leurs proches font partie intégrante de l'équipe de soins interprofessionnelle et participent activement aux décisions portant sur leur santé.

Pour les « soins de santé primaires », la Plateforme Interprofessionnalité suit la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « *Il s'agit d'une approche globale de la santé et du bien-être centrée sur les besoins et les préférences des individus, des familles et des communautés. Elle recouvre des déterminants de la santé plus larges et met l'accent sur le bien-être et la santé physique, mentale et sociale, considérés dans leur ensemble et de manière interdépendante. L'objectif est de fournir des soins aux personnes dans leur globalité, en fonction des besoins de santé tout au long de leur vie, et non pas simplement de traiter certaines maladies données. Les soins de santé primaires se fondent sur un engagement en faveur de la justice sociale et de l'équité, et reconnaissent le droit fondamental d'atteindre le meilleur état de santé [...]* »¹

QUI SOMMES-NOUS ?

La Plateforme Interprofessionnalité est l'interlocuteur par excellence pour l'ensemble des enjeux qui touchent à l'interprofessionnalité dans les soins de santé primaires. Unique en son genre elle rassemble plus d'une dizaine d'associations professionnelles du domaine de la santé et représente la plupart des professionnels des soins ambulatoires suisses.

Notre vision de l'interprofessionnalité

Les professionnel-le-s de la santé, qui exercent dans les soins de santé primaires, assurent l'accompagnement de la majorité des problèmes de santé. Ils offrent une prise en charge intégrée et sur le long terme. Issus de tous les niveaux de formation - de l'apprentissage à l'université, ils s'engagent en faveur d'une prise en charge

¹OMS. 2018. « Les soins de santé primaires ». URL : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/primary-health-care>

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

interprofessionnelle, coordonnée et adéquate des patients et de leurs proches aussi bien en milieu urbain que dans les zones périphériques.

Les professionnel-le-s de la santé qui exercent dans les soins de santé primaires, mais aussi les patients et leurs proches, les politiques, les assureurs et les autres acteurs de la santé, reconnaissent la plus-value de la collaboration interprofessionnelle. Cette reconnaissance permet un renforcement des échanges d'informations et de points de vue entre les acteurs de la santé pour améliorer la qualité et la sécurité des soins aux patients.

Au-delà des défis apportés par les changements démographiques, notre système de santé évolue selon le principe de « l'ambulatoire avant le stationnaire », ce qui renforce encore davantage le besoin de collaborer de manière interprofessionnelle. Les soins ambulatoires prennent de plus en plus en charge des soins spécialisés, telles que les soins oncologiques, palliatifs ou complexes. Face à cette réorganisation, la pratique interprofessionnelle est une réponse permettant de renforcer la cohérence des soins et la cohésion des soignants pour le bien-être des patients et leurs proches.

Notre définition de l'interprofessionnalité

Par « collaboration interprofessionnelle » la Plateforme Interprofessionnalité entend un ensemble de relations et d'interactions qui permettent la mise en commun et le partage des connaissances, expériences et compétences des différents professionnels de la santé pour le bien des patients et de leurs proches. Dans cette approche, l'information et la prise de décision sont partagées (shared decision making).²

La collaboration interprofessionnelle conduit à de nouvelles perspectives qui ne seraient pas possibles au sein d'une seule profession. Dans ce processus, chaque professionnel-le impliqué apporte son expertise et échange son point de vue dans une relation d'égal à égal (à ne pas confondre avec le concept de délégation). Les professionnel-le-s de la santé se complètent les uns les autres et exercent sous leur propre responsabilité dans leur domaine d'activité.³

² La Plateforme Interprofessionnalité se base sur la définition de D'Amour D, Ferrada-Videla M, San Martin Rodriguez L, Beaulieu M-D. The conceptual basis for interprofessional collaboration: Core concepts and theoretical frameworks. J Interprof Care. Janv 2005;19(s1):116-131.

³ Avis de droit. La responsabilité médicale au regard de la collaboration entre les professionnels de la santé. Mandat confié à l'institut de droit de la santé par l'Académie suisse des sciences médicales. URL : https://www.samw.ch/dam/jcr:be84621d-266b-4581-b124-8268f6980593/avisdedroit_assm_responsabilite_medicale_collaboration.pdf.

Éléments clés pour une collaboration interprofessionnelle réussie

Les différents concepts se basent sur le « National Interprofessional Competency Framework » élaboré par « Canadian Interprofessional Health Collaborative » de l'Université de British Columbia.⁴

Implication de divers acteurs ainsi que des patients et leurs proches

Au minimum deux professions doivent être impliquées dans une relation d'égal à égal pour prodiguer des soins interprofessionnels centrés sur les patients. Les patients et leurs proches sont de réels partenaires et participent activement aux décisions portant sur la prise en charge.

Garantir la qualité, notamment en évaluant la pratique interprofessionnelle

L'assurance de la qualité n'est pas un élément uniquement réservé à l'interprofessionnalité, cela fait partie de la déontologie de chaque profession de la santé. La qualité doit être définie par l'équipe soignante en fonction des besoins exprimés par les patients et leurs proches. Des indicateurs appropriés doivent être définis pour mesurer la qualité. La qualité se mesure et peut par conséquent être qualifiée de bonne si les buts définis par l'équipe interprofessionnelle sont atteints, si les patients ont accès aux soins, si les patients sont pris en charge de manière adéquate et que leur sécurité est assurée.

Système de tarification reconnaissant la collaboration interprofessionnelle

Une rémunération appropriée est une condition-cadre essentielle au développement de la pratique interprofessionnelle. Sans une telle reconnaissance par le système de santé suisse, elle restera sous-développée et exercée uniquement par un cercle restreint d'initiés.

Clarification des rôles et des responsabilités

Les membres de l'équipe interprofessionnelle comprennent leur propre rôle et celui des autres professionnels impliqués. Les professionnels exercent dans leur domaine d'expertise et sous leur propre responsabilité. Les zones potentielles de chevauchement des rôles et des compétences entre professionnels doivent être reconnues. Une clarification efficace des rôles et des tâches permet une implication appropriée des professionnel-le-s et une distribution plus adéquate et équitable de la charge de travail. Parfois il peut être décidé d'exploiter les zones de chevauchement, comme par exemple dans une séquence d'éducation thérapeutique des patients, lorsqu'il s'agit de communiquer une nouvelle fois les informations pour permettre une meilleure cohérence et intégration du message.

Formation en commun (module en commun pour formation pré- et postgraduée, promotion de la formation continue IP)

Collaborer de manière interprofessionnelle doit s'apprendre. Il s'agit de la première étape pour développer une culture et des valeurs communes. L'enseignement interprofessionnel des branches communes favorise une meilleure connaissance des compétences et limites des différentes professions. Par ailleurs la formation à la

⁴ National Interprofessional Competency Framework. 2010. Canadian Interprofessional Health Collaborative, Université de British Columbia. URL : <https://www.corhealthontario.ca/02-CIHC-IPCompetencies-Feb12101.pdf>.

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

collaboration interprofessionnelle tout au long de la vie doit être promue par tous les acteurs de la santé.

Respect et confiance mutuelle

Pour être en mesure de collaborer de manière efficace, la confiance et le respect de la diversité des professionnel-le-s de la santé et de leurs compétences propres, ainsi que des patients et de leur entourage est essentielle.

Communication interprofessionnelle

Pour que les équipes interprofessionnelles puissent collaborer de manière efficace et interprofessionnelle, elles doivent être soutenues par un système de communication commun. Pour ce faire, elles doivent définir des principes de communication, clarifier les rôles et connaissances de chacun et utiliser au besoin les outils technologiques d'information et de communication.

Leadership collaboratif

Il s'agit d'un partenariat inscrit dans une approche participative, collaborative et coordonnée entre une équipe de professionnel-le-s de la santé, les patients et leurs proches, dans le but d'arriver à une prise de décision partagée.⁵ Selon la situation le « lead » peut changer d'un-e professionnel-le à l'autre selon les compétences de chacun. Le leader a un rôle de facilitateur. Il aide les membres de l'équipe à poursuivre leur tâche dans les processus de prise en charge en vue d'atteindre l'objectif convenu ensemble.

Résolution de conflits

Les membres d'une équipe interprofessionnelle abordent d'une manière constructive les conflits. L'environnement de travail doit permettre aux membres de l'équipe interprofessionnelle d'exprimer leurs opinions et l'équipe doit atteindre un consensus ensemble.

Objectifs principaux de la collaboration interprofessionnelle

- Centrée sur le patient, elle améliore la qualité des soins et la sécurité des patients
- Sur le long terme, elle permet une utilisation efficiente des ressources
- Face à la fragmentation des soins elle apporte une réponse

⁵ Orchard C., Rykhoff M. 2015. Collaborative Leadership within Interprofessional Practice. In: Forman D., Jones M., Thistlethwaite J. (eds) Leadership and Collaboration. Palgrave Macmillan, London.

Nos revendications

La Plateforme Interprofessionnalité s'engage pour des soins intégrés et de haute qualité dans l'intérêt des patients et de leurs proches et revendique les points suivants pour y parvenir :

- Que la collaboration interprofessionnelle soit mieux valorisée dans le système de santé. Les silos où les professionnels de la santé évoluent dans un environnement clos doivent être abolis de manière à instaurer un système en matrice où la prise en charge collaborative et globale du patient prédomine.
- Que les critères de qualité de la Plateforme Interprofessionnalité⁶ soient utilisés lors de l'élaboration et la mise en place de projets.
- Que les conditions-cadres favorables à la collaboration interprofessionnelle soient définies et intègrent une compensation adéquate.
- Que les compétences de l'ensemble des professionnels de la santé soient définies, reconnues et valorisées.
- Que les domaines communs aux différents professionnels de la santé soient enseignés de manière interprofessionnelle dès le début des études et dans la formation continue.

Notre rôle et nos domaines d'activité

La Plateforme Interprofessionnalité apporte une contribution à la réalisation de l'article constitutionnel 117a, selon lequel chacun doit avoir un accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. Elle favorise l'interprofessionnalité dans les soins de santé primaires, met en réseau les milieux professionnels concernés, élabore des propositions et les fait entrer dans le débat politique.

- L'instauration de conditions-cadres pour que les soins intégrés effectués par des équipes interprofessionnelles soient reconnus et puissent se développer, notamment pour les patients complexes.
- La défense des intérêts en politique, entre autres la validation des différents profils de compétence et une meilleure garantie du financement de la coopération interprofessionnelle.
- La promotion, l'accompagnement et le contrôle de qualité des projets interprofessionnels. Les critères de qualité développés doivent devenir une référence pour l'élaboration de projets de collaboration et de formation interprofessionnels.
- La participation au développement de nouveaux modèles de soins interprofessionnels.
- La promotion de la coopération interprofessionnelle selon des principes éthiques.
- La mise en réseau active des acteurs professionnels concernés.
- Le soutien à la formation de base et continue interprofessionnelle.

⁶ Critères de qualité de la Plateforme Interprofessionnalité. URL : <https://www.interprofessionnalite.ch/criteres>.